

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2000)

Rubrik: Annexe aux comptes du groupe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Annexe aux comptes du groupe

Principes de consolidation

→ Généralités

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et des recommandations relatives à la présentation des comptes en Suisse (RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

→ Date de clôture

L'exercice compte 12 mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

→ Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles les CFF détiennent, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans Alp-Transit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, un accord passé entre la SA CFF et la Confédération confère, dans ce cas, une influence prépondérante à cette dernière et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation sont indiquées à la page 26.

→ Méthode de consolidation

La méthode de l'intégrale globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe, directement ou indirectement, pour plus de 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les produits et les charges sont compensés réciproquement. Les profits non réalisés découlant des transactions entre sociétés consolidées sont éliminés.

Les contreparties liées, c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50% des voix, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

→ Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires indiqués correspondent à la somme des intérêts minoritaires relatifs à l'ensemble des sociétés concernées.

→ Conversion des monnaies étrangères

A l'exception de S-Rail Europe GmbH, Singen, fondée fin décembre 1999, toutes les sociétés du groupe établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les bilans et les comptes de résultat libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture. La différence résultant de la conversion est portée au débit ou au crédit des réserves du groupe et n'intervient pas au niveau du compte de résultat. Les gains et les pertes de change qui résultent de transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du groupe sont affectés au compte de résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués lors de l'établissement de ces comptes:

	31.12.2000	31.12.1999
EUR	1,52	1,60
USD	1,64	1,59

→ Goodwill

Lors de la première consolidation, le patrimoine et les dettes d'une société sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans. Il n'existe aucun goodwill devant être inscrit à l'actif pour des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2000.

Principes d'évaluation

→ Généralités

Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation uniformes. Les exceptions suivantes mises à part, les principes de présentation et d'évaluation satisfont aux RPC:

– Une expertise externe visant à apprécier le domaine Energie dans le cadre du bilan d'ouverture de la SA CFF a révélé la nécessité de réaliser des amortissements exceptionnels sur des installations de production ainsi qu'un besoin global de provisions. Le montant de la provision est fonction de la stratégie adoptée par les CFF au sein d'un marché de l'électricité libéralisé. Cette stratégie a été déterminée durant l'exercice sous revue. L'apurement du bilan se fera sous forme d'une annexe au bilan d'ouverture de la SA CFF. Neutre au niveau du compte de résultat, il pourra avoir lieu lorsque, en 2001, la Confédération aura fixé définitivement le montant de la remise sur dettes.

– Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention de prestations.

→ Actifs circulants

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les **titres** sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les **créances résultant de ventes et de prestations de services** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs nécessaires. Les risques de solvabilité concrets donnent lieu à des provisions individuelles, les risques latents à des provisions forfaitaires.

→ Actifs immobilisés

Les **stocks** servent presque exclusivement aux besoins de l'entreprise. Ils sont donc comptabilisés au niveau des actifs immobilisés, soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient (principe de la valeur la plus basse). Le prix de revient comprend les coûts de matières et les coûts de fabrication particuliers, mais non les majorations de frais généraux. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte dans le cadre de corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés au niveau des produits financiers.

Les immobilisations financières comprennent les participations non consolidées représentant au moins 20 % des voix et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence ainsi que les autres participations non consolidées comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations

financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des contreparties liées et envers l'actionnaire. Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les durées d'utilisation approximatives sont les suivantes:

Equipements de la technique industrielle ainsi qu'équipements électrotechniques et mécaniques	15-25
Instruments, mobilier et outillage	10
Informatique, systèmes de télécommunication	4-10
Véhicules	
Locomotives et véhicules moteurs	25
Voitures voyageurs et wagons marchandises	20
Wagons de service	30
Véhicules routiers et autres	10-25
Technique ferroviaire	20-50
Raccordement, alimentation, évacuation	15-25
Ouvrages hydrauliques	80
Bâtiments	50-75

Annexe aux comptes du groupe

Les contrats de leasing, qui, au niveau économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés au niveau des immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que des immobilisations correspondantes. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées au niveau des dettes financières. Les gains issus des opérations sale and lease-back (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les infrastructures en construction englobent l'ensemble des coûts accumulés dans le cadre d'un projet. Les coûts non activés sont amortis jusqu'à la fin du projet.

Les immobilisations incorporelles englobent les valeurs incorporelles acquises (droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation.

→ Dettes

Les cotisations à la **prévoyance professionnelle** s'effectuent conformément aux prescriptions de la LPP. Les principales institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour-cent

du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

La prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. En sont exclus environ 70 collaborateurs employés auprès de filiales affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

L'amortissement, par la Confédération, d'une insuffisance de couverture de 5156 millions de CHF existant à la date d'externalisation est prévu comme suit: en 1999 et 2000, 1000 millions de CHF par an, en 2001, 3156 millions de CHF. Les dettes que ces amortissements impliquent pour la SA CFF sont amorties de manière linéaire d'ici 2004, la Confédération abandonnant le recouvrement des créances. Exception faite des charges financières liées à l'insuffisance de couverture, les transactions de refinancement n'interviennent pas au niveau du compte de résultat de la SA CFF.

Conformément aux RPC 16, l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions a donné lieu à la constitution de provisions mentionnées dans les comptes du groupe. L'insuffisance de couverture est calculée annuellement selon la méthode du Projected United Credit (coût unitaire projeté).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie commerciale.

Les **impôts latents** concernent uniquement des participations, la SA CFF n'étant pas soumise à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial ainsi qu'à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la «comprehensive liability method» et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

En application du principe de précaution, les réductions d'impôt sur les pertes fiscales reportées et les crédits d'impôt escomptés ne sont pas pris en compte.

→ Instruments financiers dérivés

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant un impact sur le résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions permet de maintenir le contrôle en ce qui concerne le risque.

Remarques concernant les comptes du groupe

0 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 31 décembre 1999, le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes:

Entrées:

- CFF Cargo SA, Berne: en juillet 2000, la SA CFF a pris une participation de 100% dans la nouvelle société.
- SBB RE AG, Vaduz: en octobre 2000, la SA CFF a pris une participation de 100% dans la nouvelle société.

Sorties:

- La SA CFF a réduit de 30% sa participation dans RailAway AG, Lucerne.

	2000 M CHF	1999 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 635,0	1 608,0
Trafic marchandises	1 088,5	1 012,8
Prestations ferroviaires	113,7	113,8
Infrastructure	11,9	9,5
Produits du trafic	2 849,1	2 744,1

	2000 M CHF	1999 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	545,7	557,9
Indemnités compensatoires liées au ferroutage/ Subventions concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	75,1	125,0
Indemnités compensatoires	620,8	682,9

Contrairement à l'an dernier, cette année, une partie importante des subventions est directement versée aux opérateurs du ferroutage.

Annexe aux comptes du groupe

	2000 M CHF	1999 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	8,4	14,3
Prestations de services pour tiers	67,7	52,8
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	51,4	53,2
Produits résultant de la location	35,0	41,2
Ventes d'énergie	102,6	96,8
Opérations de change	46,7	38,8
Commissions	89,7	86,3
Matériel et imprimés	41,3	42,8
Taxes	20,0	15,2
Participations financières	44,6	27,5
Autres produits accessoires	21,8	15,7
Produits accessoires	529,2	484,6

	2000 M CHF	1999 M CHF
4 Prestations propres		
Investissements	370,7	298,3
Etablissement de stocks	86,0	84,3
Prestations propres	456,7	382,6

	2000 M CHF	1999 M CHF
5 Prestations de la Confédération		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	729,0	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	587,0	562,0
Prestations de la Confédération	1 316,0	1 273,0

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures.

	2000 M CHF	1999 M CHF
6 Charges de personnel		
Charges de personnel	2 446,5	2 420,0
Charges sociales	366,1	332,1
Autres charges de personnel	51,2	43,5
Charges de personnel	2 863,8	2 795,6

L'an dernier, les charges sociales comprenaient, outre les cotisations usuelles, les charges financières de 200,7 millions de CHF liées à l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF. Ce montant ainsi que les charges financières correspondantes relatives à l'an 2000 sont maintenant comptabilisés au niveau des charges financières (voir remarque 11).

	2000 M CHF	1999 M CHF
7 Autres charges d'exploitation		
Loyers pour immobilisations corporelles	19,5	19,6
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	144,3	147,8
Charges de véhicules	64,7	64,4
Assurances-choses, droits, taxes	105,8	63,5
Charges d'énergie, évacuation des déchets	210,1	189,6
Charges d'administration et d'informatique	186,5	119,6
Publicité	31,4	22,3
Autres charges d'exploitation	118,4	41,3
Charges pour prestations fournies par des tiers	292,0	238,1
Application d'un taux forfaitaire/ Réduction de la TVA déductible	59,4	86,9
Autres charges d'exploitation	1 232,1	993,1

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la SA CFF dispose, dans le domaine des assurances, d'un programme particulièrement performant, qui a obtenu le European Risk Management Award. Les sinistres sont systématiquement saisis et le montant des dommages calculé. Les sinistres liés à des catastrophes sont assurés auprès d'un tiers tandis que les dommages fréquents sont directement couverts par la société. Sur la base des calculs effectués, la société a constitué des provisions pour divers cas en suspens. L'introduction du nouveau système a conduit, pour l'année en cours, à une augmentation exceptionnelle des provisions pour assurances de 45 millions de CHF.

Les provisions pour frais de restructuration liés à l'unité Entretien du matériel roulant (voir remarque 25) ont été constituées à partir des autres charges d'exploitation.

La position Application d'un taux forfaitaire / Réduction de la TVA déductible, présentée séparément l'an dernier, est principalement liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La CFF SA ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

	2000 M CHF	1999 M CHF
8 Amortissements		
Dépréciations sur participations	0,4	0,8
Amortissements sur immobilisations corporelles	875,7	849,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles	3,0	2,2
Amortissements	879,1	852,3

Annexe aux comptes du groupe

	2000 M CHF	1999 M CHF
9 Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels	102,4	83,5
Charges exceptionnelles	-75,6	-209,5
Charges liées au projet Chance	-29,3	0,0
Résultat exceptionnel	-2,5	-126,0

Les produits exceptionnels englobent, notamment, la dissolution des provisions pour charges d'électricité (65 millions de CHF), la dissolution de provisions devenues inutiles et des produits concernant un exercice précédent.

Les charges exceptionnelles sont avant tout liées à la constitution de provisions relatives au remplacement de l'installation téléphonique (19 millions de CHF, voir remarque 22) et englobent également des charges concernant un exercice précédent.

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration de personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une mesure de rationalisation ou de restructuration.

	2000 M CHF	1999 M CHF
10 Produits financiers		
Produits financiers des liquidités, des titres et des placements auprès de tiers	80,5	42,5
Produits financiers sur participations à des contreparties liées	10,4	4,0
Produits financiers sur créances envers des contreparties liées	20,5	28,2
Autres produits financiers	21,4	31,1
Produits financiers	132,8	105,8

	2000 M CHF	1999 M CHF
11 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	322,0	387,6
Charges financières pour financement par l'actionnaire	14,5	9,3
Autres charges financières	7,0	8,6
Charges financières	343,5	405,5

	2000 M CHF	1999 M CHF
12 Charges d'impôts		
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	1,6	1,6
Impôts latents sur les bénéfices	0,0	0,0
Charges d'impôts	1,6	1,6

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts. Les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe sont, par contre, soumises à l'impôt.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
13 Liquidités		
Caisse	45,2	43,2
Poste	55,4	3,0
Banques	150,3	56,2
Dépôts à terme	1 134,0	1 163,5
Comptes d'attente	-4,5	2,2
Liquidités	1 380,4	1 268,1

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération, l'Administration fédérale des finances (AFF) effectue une grande partie des transactions financières de la SA CFF. Etant donné que les avoirs en comptes courants (91,4 millions de CHF) et les dépôts à terme (1130 millions de CHF) détenus par l'Administration fédérale des finances au jour d'établissement du bilan jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'apprécier la liquidité, ceux-ci sont comptabilisés dans la position adéquate au niveau des liquidités.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
14 Placements à court terme/Titres		
Titres réalisables à court terme	3,0	4,3
Autres placements à court terme	0,0	40,2
Placements à court terme/Titres	3,0	44,5

Les capitaux destinés à aider les employés nécessiteux, qui étaient jusqu'à présent comptabilisés au niveau des autres placements à court terme, ont été intégrés dans la nouvelle fondation Fonds pour le personnel.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
15 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	566,8	423,6
- envers des contreparties liées	16,7	2,8
Provisions pour pertes	-30,8	-25,9
Créances résultant de ventes et de prestations de services	552,7	400,5

Annexe aux comptes du groupe

Titres à long terme M CHF	Participations dans contre- parties liées M CHF	Autres participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des contreparties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
---------------------------------	--	-----------------------------------	--	---	--	----------------

16 Immobilisations financières

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.2000	301,4	109,4	134,1	583,4	470,2	4 306,8	5 905,3
Augmentation	22,6	6,0	1,0	41,6	2,2	0,0	73,4
Diminution	0,0	-2,8	-2,4	-33,6	-19,8	-850,0	-908,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	324,0	112,6	132,7	591,4	452,6	3 456,8	5 070,1

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2000	0,0	-0,2	-10,3	-31,5	0,0	0,0	-42,0
Augmentation	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	-0,4
Diminution	0,0	0,2	2,4	0,0	0,0	0,0	2,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	0,0	0,0	-7,9	-31,9	0,0	0,0	-39,8

Valeur comptable nette

au 31.12.2000	324,0	112,6	124,8	559,5	452,6	3 456,8	5 030,3
---------------	-------	-------	-------	-------	-------	---------	---------

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 24).

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
17 Matériel et pièces de rechange à usage propre		
Stocks	342,2	350,6
Acomptes sur stocks	0,6	0,6
Corrections de valeur	-138,5	-131,9
Matériel et pièces de rechange à usage propre	204,3	219,3

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastruc- ture/Super- structure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immob. corporelles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immob. corporelles M CHF	Infrastruc- tures en construction M CHF	Total immob. corporelles et infra- structures en construction M CHF
18 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles								

Coût d'acquisition

Etat au 1.1.2000	9 919,9	10 171,1	4 402,8	1 482,3	3 225,4	29 201,5	6 150,6	35 352,1
Investissements infra- structures en construction	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 828,0	1 828,0
Investissement immobi- lisations corporelles	0,1	10,5	15,0	0,0	0,2	25,8	0,0	25,8
Transferts infrastructures en construction/ Augmentation immobi- lisations corporelles	314,4	651,5	208,3	9,6	138,9	1 322,7	-1 599,3	-276,6
Diminution immobi- lisations corporelles	-297,5	-87,9	-79,2	-14,1	-133,0	-611,7	-10,6	-622,3
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,1	25,1
Etat au 31.12.2000	9 936,9	10 745,2	4 546,9	1 477,8	3 231,5	29 938,3	6 393,8	36 332,1
dont contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2000	-5 821,7	-3 478,4	-2 918,1	-19,7	-1 483,8	-13 721,7	-854,2	-14 575,9
Augmentation	-331,0	-322,2	-123,5	0,0	-55,2	-831,9	-57,5	-889,4
Diminution	292,2	69,3	71,3	0,0	97,1	529,9	8,7	538,6
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-26,1	-26,1
Etat au 31.12.2000	-5 860,5	-3 731,3	-2 970,3	-19,7	-1 441,9	-14 023,7	-929,1	-14 952,8
dont contrats de leasing	-422,8					-422,8		-422,8

Valeur comptable nette

au 31.12.2000	4 076,4	7 013,9	1 576,6	1 458,1	1 789,6	15 914,6	5 464,7	21 379,3
dont contrats de leasing	1 065,8					1 065,8		1 065,8

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,4 millions de CHF.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable permettant de financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 10,5 millions de CHF.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
19 Immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles	48,6	50,4
Amortissements	-15,8	-16,9
Immobilisations incorporelles	32,8	33,5

Annexe aux comptes du groupe

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
20 Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires à court terme	18,4	3,7
Dettes financières envers des tiers	127,1	179,1
Dettes financières envers l'actionnaire	0,0	31,4
Dettes financières à court terme	145,5	214,2

Etant donné que l'emprunt obligataire 1999–2003 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 100 millions de CHF pourrait être remboursé de manière anticipée le 15.10.2001 ou le 15.10.2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
21 Passifs de régularisation		
Titres de transport	289,2	286,3
Vacances et heures supplémentaires	122,5	61,2
Charges financières	168,6	83,8
Autres	299,6	213,6
Passifs de régularisation	879,9	644,9

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarifs et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 Mio. CHF
22 Provisions à court terme		
Charges d'électricité	0,0	65,0
Opérations de dépollution	8,9	10,0
Provisions à court terme pour impôts	0,3	0,4
Remplacement de l'installation téléphonique	19,0	0,0
Autres provisions à court terme	42,2	35,6
Provisions à court terme	70,4	111,0

La diminution des provisions à court terme est essentiellement due à la dissolution des provisions pour charges d'électricité (voir remarque 9). L'installation téléphonique de la SA CFF sera renouvelée durant l'année en cours. Les amortissements calculés sur la valeur comptable résiduelle, qui découlent du fait que certains des éléments remplacés n'ont pas atteint la fin de la durée d'utilisation, sont couverts par des provisions constituées durant l'exercice sous revue (voir remarque 9). Concernant les opérations de dépollution, 100 millions de CHF supplémentaires sont comptabilisés au niveau des provisions à long terme (voir remarque 25).

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M. CHF
23 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	423,6	427,8
Dettes résultant de contrats de leasing	1 864,3	1 841,8
Dettes hypothécaires	7,3	7,4
Emprunts obligataires	325,0	300,0
Caisse du personnel	1 380,1	1 428,6
Dettes financières à long terme	4 000,3	4 005,6

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
24 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	13,7	12,9
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	6 938,1	6 072,6
Dettes envers des institutions de prévoyance	3 156,8	4 156,8
Autres dettes à long terme	10 108,6	10 242,3

Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M. CHF
Prêts à taux variable	3 469,3	3 389,0
Prêts liés au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	270,6	120,6
Prêts du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	401,7	242,9
Prêts à taux variable du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	2 796,5	2 320,1
Total	6 938,1	6 072,6

Le projet Rail 2000 est financé grâce à des prêts octroyés par le fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Pour ces prêts, les taux varient entre 2,75 et 3,75%.

La diminution des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF (voir remarque 16).

Annexe aux comptes du groupe

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
25 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance (RPC 16)	650,0	650,0
Entretien du matériel roulant	104,9	117,3
Frais de restructuration pour joint-venture entre FS et SA CFF	120,0	120,0
Opérations de dépollution	100,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	56,0	0,0
Provisions pour assurances	98,6	50,0
Autres provisions à long terme	393,4	414,1
Provisions à long terme	1 522,9	1 451,4

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les frais de restructuration liés à la joint-venture seront occasionnés dans les 1 à 3 ans à venir. Les opérations de dépollution ont été engagées durant l'exercice. Les provisions serviront donc à partir de 2001. Les provisions pour frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant ont été, pour l'année en cours, constituées à partir des autres charges d'exploitation (voir remarque 7). Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (131,3 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (33,3 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

Pour calculer les engagements de prévoyance, il a été tenu compte des paramètres suivants:

	2000 %	1999 %
Taux d'escompte	5,0	5,0
Evolution des salaires	2,5	2,5
Evolution des rentes	1,0	1,0
Rendement escompté sur la fortune	5,0	5,0

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
Situation financière concernant les engagements de prévoyance		
Fortune de l'institution de prévoyance	12 949,0	13 102,0
Engagements	-13 582,0	-13 682,0
Insuffisance de couverture	-633,0	-580,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture a augmenté de 53 millions de CHF. Toutefois, tant que les engagements de prévoyance évolueront dans la marge prévue par les RPC 16, ils ne seront pas comptabilisés au niveau du compte de résultat.

	2000 M CHF	1999 M CHF
Charges annuelles nettes liées aux pensions		
Charges de prévoyance annuelles (service cost)	198,0	198,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	684,0	684,0
Rendement escompté sur la fortune	-655,0	-655,0
Charges annuelles liées aux pensions	227,0	227,0

	Capital- actions M CHF	Réserves provenant de primes/ Agiors M CHF	Réserves provenant de bénéfices M CHF	Total M CHF
26 Evolution des capitaux propres				
Etat au 1.1.2000	9 000,0	2 078,7	118,0	11 196,7
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	139,9	139,9
Vente de contreparties liées	0,0	-1,7	0,0	-1,7
Constitution de provisions à partir des agios	0,0	-8,0	0,0	-8,0
Résultat à verser	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2000	9 000,0	2 069,0	257,9	11 326,9

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50.0 chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, les réserves provenant de primes englobent une réserve.

27 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
27.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	138,1	173,0
Engagements résultant du capital-actions non libéré	109,9	110,1
Total	248,0	283,1

La SA CFF participe, en outre, dans plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
27.2 Actifs mis en gage		
Valeur comptable des actifs mis en gage	13,9	14,1
Total	13,9	14,1

Annexe aux comptes du groupe

27.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
27.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	6,9	41,1
Dettes à long terme	3 156,8	4 156,8
Total	3 163,7	4 197,9

	31.12.2000 M CHF	31.12.1999 M CHF
27.5 Emprunts obligataires		
Emprunt Etzelwerk AG 6,750%1992-2000	0,0	15,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 5,250%1995-2000	0,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 2000-2002	125,0	0,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,625% 1993-2003	100,0	100,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,375% 1996-2006	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 1998-2007	50,0	50,0
Total	425,0	465,0

Etant donné que l'emprunt obligataire 1999-2003 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 100 millions de CHF pourrait être remboursé de manière anticipée le 15.10.2001 ou le 15.10.2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers (voir remarque 20).

28 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1741,3 millions de CHF. Ce montant est constitué comme suit:

	2000 M CHF	1999 M CHF
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	729,0	711,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	587,0	562,0
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	350,2	400,7
Indemnités compensatoires liées au ferroutage	75,1	125,0
Total	1 741,3	1 798,7

Concernant les dettes envers l'actionnaire, nous renvoyons le lecteur à la remarque 24.

En l'an 2000, les honoraires versés aux membres du Conseil d'administration ont représenté 0,76 million de CHF et les honoraires versés aux membres de la direction du groupe 2,6 millions de CHF.

29 Instruments financiers

Différents contrats à terme permettent de couvrir les engagements découlant des transactions US-lease. Alors que le montant inscrit au bilan est de 203,7 millions d'USD, le prix du marché se monte à 218,4 millions d'USD.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

	Valeurs contractuelles	31.12.2000 Valeur de remplacement		Valeurs contractuelles	31.12.1999 Valeur de remplacement	
		positive	négative		positive	négative
	M CHF	M CHF	M CHF	M CHF	M CHF	M CHF
Contrats	2,5	0,0	0,0	64,1	0,3	0,7
Options	0,0	0,0	0,0	49,9	0,2	1,2
Total	2,5	0,0	0,0	114,0	0,5	1,9

30 Répartition

L'activité commerciale des CFF consiste principalement à fournir des prestations de services dans le domaine du trafic et de l'infrastructure ferroviaires. La SA CFF possède un impact majeur concernant la répartition. En effet, les prestations des autres sociétés du groupe sont, en grande partie, exécutées pour le compte de la SA CFF et sont donc éliminées dans le cadre de la consolidation. L'activité commerciale porte de façon prépondérante sur la Suisse, considérée comme une entité géographique. Etant donné cette situation, les détails concernant la répartition sont fournis en annexe aux comptes de la SA CFF (voir pages 43 ss.).

31 Evénements survenus après la clôture du bilan

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2001.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

Le bilan d'ouverture de la SA CFF, établi au 1^{er} janvier 1999, ne tient pas compte de ce facteur. Des négociations concernant ce point ont été entamées entre la SA CFF et l'Administration fédérale des finances à la fin de l'an 2000.